### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 janvier 2020

### Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil vingt, le 06 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUFILS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 8

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Date de la convocation : 24 décembre 2019

Présents: Thierry BEAUFILS, Emmanuel BRULE, Anne BERNOLE, Damien AUGEREAU, Damien

BAUDUT, Jean-Nicolas BAUDOUIN, Véronique GALLOPIN, Denis MOUSSEAU.

Excusés:

Absents: Denis PONTET, Sabrina BLANVILLAIN, Jean-Philippe POGUT

Secrétaire de séance : Emmanuel BRULE

Délibérations - Administration Générale

### D01.01.2020 : FDGDON 79 - Adhésion 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organisme Nuisibles (FDGDON 79). Celle-ci comprend l'adhésion de base et l'adhésion à des services supplémentaires.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'accepter d'adhérer à la FDGDON 79 pour un montant de 66,10 € et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion 2020.

### D02.01.2020: Proposition d'achat lot n°5/AC 311 - Lotissement Les Jardins de Ribray

Une proposition d'achat de 30 060 € TTC a été reçue en mairie le 02 décembre 2019, pour le lot n°5 (501 m²), parcelle cadastrée AC 311, soit pour un montant de 60,00 € le m².

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'accepter cette proposition.

### D03.01.2020 : Droit de délaissement de l'emplacement réservé « ER2 »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur Denis MOUSSEAU reçu en mairie le 06 décembre 2019 par lettre recommandée concernant son intention d'acquérir des parcelles en emplacement reservé « ER2 »- Aménagement de voirie ».

Monsieur le Maire propose de lever ces réserves concernant les parcelles suivantes :

Section AC n°399p, zone Ub

Section AC n°398p, zone Ub

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'accepter cette proposition de lever de réserve qui n'est plus alors opposable aux demandes d'occupation du sol.

L'an deux mil vingt, le 06 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUFILS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 8

Pour: 2 Contre: 5 Abstention: 1

Date de la convocation : 24 décembre 2019

<u>Présents</u>: Thierry BEAUFILS, Emmanuel BRULE, Anne BERNOLE, Damien AUGEREAU, Damien

BAUDUT, Jean-Nicolas BAUDOUIN, Véronique GALLOPIN, Denis MOUSSEAU.

Excusés:

Absents: Denis PONTET, Sabrina BLANVILLAIN, Jean-Philippe POGUT.

Secrétaire de séance : Emmanuel BRULE

### <u>D04.01.2020</u>: <u>SIEDS</u> – <u>Modification des statuts/Consultation des communes pour la prise en compte du régime juridique des Syndicats mixtes fermés</u>

**Considérant** que le SIEDS a intégré une nouvelle compétence statutaire en matière d'infrastructures de recharge en juin 2019, ses statuts ayant été modifiés dans cette perspective par arrêté 79-2019-09-23-002 du 9 octobre 2019 ;

**Considérant** que certaines communes ont adhéré à cette compétence, que certains EPCI se sont vu transférer la compétence relative aux infrastructures de recharge par ses communes et qu'en vertu de l'article L. 5216-7 du CGCT, ces EPCI se sont substitués de plein droit à ses communes membres précitées au sein du SIEDS ;

**Considérant** que cette substitution a conduit à la transformation du SIEDS en syndicat dit « *mixte fermé* » soumis aux dispositions des articles L. 5711-1 et suivants du CGCT qui régit le fonctionnement des syndicats ayant pour membres non seulement des communes mais aussi des EPCI;

**Considérant** qu'il était dès lors nécessaire de modifier les statuts du Syndicat pour tenir compte de cette modification de régime juridique et en particulier adapter la gouvernance du syndicat ;

**Considérant** que, par délibération n°19-11-04-C-03-246 du 4 novembre 2019, le SIEDS a adopté un projet de statuts modifiés, notifié à la Commune pour qu'elle se prononce sur cette modification qui entrerait en vigueur postérieurement aux prochaines élections municipales,

### Séance du 06 janvier 2020

Considérant que, pour que ces modifications statutaires soient adoptées par arrêté préfectoral, il est nécessaire que, outre l'approbation du comité syndical, elles recueillent l'accord de la majorité qualifiée des organes délibérants des membres prévue pour la création des syndicats à l'article L. 5211-5 du CGCT, l'absence de délibération d'un organe délibérant dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical sur la modification valant décision favorable,

Après avoir entendu le rapport, les membres du Conseil Municipal :

- Par 2 voix approuvent, par 5 voix se prononcent contre et par 1 voix s'abstient concernant le projet de statuts modifiés du SIEDS annexé à la présente délibération, avec une entrée en vigueur lors de la désignation des représentants postérieure au prochain renouvellement général des conseils municipaux, la modification en cause ne modifiant pas les transferts de compétence déjà réalisés par les membres au profit du syndicat.
- Demandent aux Préfets concernés de bien vouloir adopter l'arrêté requis, dès que l'accord des membres dans les conditions légales requises aura été obtenu, avec une entrée en vigueur à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.
- Autorisent Monsieur le Maire à prendre toute mesure utile et notamment, outre la communication aux services de l'Etat, à transmettre la présente délibération au SIEDS.

#### **Délibérations** – *Finances*

L'an deux mil vingt, le 06 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUFILS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 8

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Date de la convocation : 24 décembre 2019

<u>Présents</u>: Thierry BEAUFILS, Emmanuel BRULE, Anne BERNOLE, Damien AUGEREAU, Damien

BAUDUT, Jean-Nicolas BAUDOUIN, Véronique GALLOPIN, Denis MOUSSEAU.

### Excusés:

<u>Absents</u>: Denis PONTET, Sabrina BLANVILLAIN, Jean-Philippe POGUT

Secrétaire de séance : Emmanuel BRULE

### D05.01.2020 : Participation à l'achat d'un test WISC 5 (matériel pour psychologue scolaire)

Monsieur le Maire informe que la psychologue du secteur a adressé un courrier au Maire de Frontenay Rohan Rohan et sollicite les élus pour l'achat d'un WISC 5, Test de référence pour les enfants de 6 à 16 ans.

Le devis relatif à l'achat de ce matériel dont le montant s'élève à 1 943,94€ TTC.

Ainsi, l'application de ces ratios (nombre d'élèves en classe élémentaire de la commune /789 – nombre total d'élèves des écoles élémentaires) x 1943,94€ (prix du WISC 5) permet de fixer la participation de la commune d'Epannes à 197,10€.

Après discussion, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la participation à hauteur de 197,10€ pour l'achat d'un test WISC5.

## <u>D06.01.2020</u> : Convention d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs, des fournitures et prestations associées

Suite à une évolution réglementaire (parution du décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018), il est demandé à l'ensemble des collectivités et EPCI d'installer des défibrillateurs automatisés externes (DAE) dans certains établissements recevant du public (ERP), ainsi que de transmettre l'information en Préfecture.

# Mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat des défibrillateurs, des fournitures et prestations associées

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, un certain nombre de communes de la CAN ont souhaité constituer un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de défibrillateurs, ainsi que des consommables (électrodes et batteries) pour la durée des accords-cadres respectifs, soit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, au plus tôt, pour une durée de 4 ans maximum.

Le montant concerné pour l'ensemble des membres du groupement est estimé entre 150 000 € HT et 360 000 € HT pour les 4 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adhérer au groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs, des consommables et prestations associées;
- Approuver la convention constitutive de ce groupement et autoriser Monsieur le Maire à la signer;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

### Séance du 06 janvier 2020

### Délibérations - Personnel

L'an deux mil vingt, le 06 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUFILS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 8

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Date de la convocation : 24 décembre 2019

Présents: Thierry BEAUFILS, Emmanuel BRULE, Anne BERNOLE, Damien AUGEREAU, Damien

BAUDUT, Jean-Nicolas BAUDOUIN, Véronique GALLOPIN, Denis MOUSSEAU.

### <u>Excusés</u>:

Absents: Denis PONTET, Sabrina BLANVILLAIN, Jean-Philippe POGUT

Secrétaire de séance : Emmanuel BRULE

#### D07.01.2020 : Rémunération des agents recenseurs

Monsieur Yvan DUPEUX et Mme Monique TERRADE ont été nommés agents recenseurs pour le recensement de la population du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de rémunérer les agents recenseurs sur la base d'un forfait correspondant à 82% de la dotation forfaitaire attribuée à la commune d'un montant de 1593€, soit par agent 653€.

### **Questions diverses**

### Points généraux

1. Laëtitia Lambert, nouvelle secrétaire de mairie recrutée au 1<sup>er</sup> décembre 2019 a été présentée aux membres du Conseil Municipal. Ses missions principales sont l'accueil physique et téléphonique, l'urbanisme et l'état civil.

### Travaux

- 2. Boulangerie : Sélection de fabricants pour la boulangerie par Korin Conseil : la verrière se fera par un forgeron de Granzay Gript, le mobilier par l'ébéniste Banlier.
- 3. Carrefour central : en attendant la pose de panneaux de circulation, la priorité à droite s'applique et il y aura 2 panneaux indiquant la vitesse à 30km/h.

La séance est levée à vingt-deux heures.